

Mémoire sur la conservation des monts Uapashke (monts Groulx)

Par : Jean Gagnon

et

Alain Hébert

Déposé au Bureau d'audiences publiques du Québec
Dans le cadre d'une consultation publique sur les projets d'aires protégées des monts Groulx et de l'île
René-Levasseur

Le 5 juin 2003

Préambule

Quoique nous travaillions à la Direction des parcs du Québec et plus particulièrement au développement des parcs à caractère nordique, le contenu du présent mémoire est exprimé à titre tout à fait personnel et n'engage en rien l'organisation gouvernementale à laquelle nous sommes rattachés.

Le massif des monts Otish qui s'ajoutera bientôt au réseau des parcs québécois, est selon nous, le frère jumeau du massif des monts Groulx, et ceci à plus d'un égard.

La réputation des monts Groulx dépasse déjà les frontières du Québec (France, Canada anglais, Nouvelle-Angleterre). Ceci, nous le savons tous, grâce celui qui s'est le plus employé à le faire connaître et apprécié au cours des dernières décennies : Monsieur Michel Denis.

Notre intervention s'inspire de nos travaux et de nos réflexions touchant le projet de parc des monts Otish.. Ceci, pour en faire un projet de conservation propre au XXI^e siècle avec les grands principes qui prévalent actuellement en matière d'aires protégées à caractère nordique. Ceci, en évitant de répéter certaines erreurs du passé à l'égard d'aires protégées de même nature.

Toponyme du site

Adopter un nom autre que monts Groulx pour le site. Nous proposons d'adopter le nom le nom Innu 'monts Uapashke

Périmètre de l'aire protégée

Voir en l'agrandissement du territoire, notamment au piémont

Éléments exceptionnels documentés à ce jour

Géomorphologie

2^e massif en importance au Québec, en termes de son altitude et de sa superficie

Présence de formes géomorphologiques peu fréquentes au Québec (cirques glaciaires)

Avancée des écosystèmes nordiques en forêt boréale, à cause de l'altitude

Biodiversité

Milieus humides

Importances de sommets dépourvus d'arbres, dits alpins, où dominent les plantes invasculaires, lichens et bryophytes (mousses et lichens)

Présence de 4 espèces menacées ou vulnérables au Québec, dont une espèce désignée menacée, connue à ce jour seulement de 3 secteurs dans l'Est de l'Amérique du Nord, soit hauts sommets du massif appalachien en Gaspésie, Terre-Neuve (préciser) et monts Groulx

Présence probable de la Grive de Bicknell et d'autres espèces fauniques menacées ou vulnérables dont le caribou des bois

Intervenir dès maintenant pour l'aménagement de sentiers évitant la destruction des landes alpines et des minces sols sous-jacents. Suivi, établissements d'indicateurs notamment sur la détérioration des sentiers ou des sommets. Éviter les erreurs de manque de contrôle des randonneurs tel que vu sur certains sommets protégés de Charlevoix, impact irrémédiable car érosion jusqu'au socle rocheux.

Présence de plusieurs espèces arctique alpines mais pas documenté en détail
Flore vasculaire
Interdire toute forme de motorisé sur les sommets.

Appliquer le principe directeur des parcs québécois dans la gestion du territoire, soit que la conservation prime sur l'offre d'activités et de services et sur le développement du territoire

Dans la planification, être visionnaires et prévoir aussi à long terme

Fonds récurrent pour la gestion du site et l'étude de la biodiversité et suivi sur l'impact des visiteurs sur l'intégrité écologique du territoire, et notamment sur sa biodiversité

Plan de conservation

Qu'un plan de conservation détaillé pour les secteurs fréquentés soit développé dès maintenant, sans attendre qu'un statut définitif soit accordé à ce site à caractère exceptionnel.

Qu'entre-temps, des mesures intérimaires soient adoptées. La création d'une nouvelle aire protégée peut amener une fréquentation nettement plus importante, ceci, peut être au détriment de l'intégrité écologique laisser des impacts significatifs sur le milieu.

Il faut distinguer et harmoniser le plan de conservation et le plan de gestion.
L'objectif conservation de l'intégrité écologique devrait primer sur l'objectif la gestion du site à des fins écotouristiques.

Plan de conservation - zonage

- Augmenter le nombre de zones de préservation extrême, pour assurer la pérennité d'éléments du patrimoine naturel ou culturel uniques, ceci même si elles sont de faibles dimensions.
- Réduire la superficie des aires de service en tenant compte de la capacité de support
- Viser des standards élevés pour l'atteinte d'objectifs de conservation

Plan de conservation – Activités et services – (+ gestion des visiteurs ?)

- S'inspirer de la nouvelle approche préconisée dans le rapport de la Commission sur les parcs canadiens? pour la préparation de plans de conservation, avec comme but premier la conservation de l'intégrité écologique du site. Dans cette approche, à chaque objectif de conservation est associé un indicateur de suivi.
- Prévoir la réalisation d'évaluations environnementales pour la réalisation de travaux majeurs sur le territoire.
- Appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire, interdire certains développements ou l'offre de certaines activités si l'on est incertain de l'impact de ceux-ci sur le milieu naturel.
- Prioriser la conservation du milieu naturel plutôt qu'une rentabilisation de la gestion du site
- Interdire le développement de routes, chemins et l'accès de véhicules motorisés sur le territoire. Et limiter le développement de services support à la pratique d'activités, au piémont
- Prévoir des sites de camping hivernal, la mobilité de campements temporaires.
- S'assurer de l'approvisionnement en bois pour le camping, à partir d'une source extérieure à l'aire protégé.
- Obliger chaque visiteur à ramener ses déchets

Sentiers

- Considérer la fragilité des écosystèmes alpins lors du tracé des sentiers. Le Québec ne possède pas une forte expertise en ce domaine, tel qu'en témoigne l'impact de l'aménagement de sentiers sur les sommets alpins ailleurs au Québec

- L'approche dite « Otishienne » préconisée par des experts de l'université du Québec à Chicoutimi devrait être retenue : c'est -à-dire favoriser le maintien de sentiers en boucles pour les secteurs les plus accessibles, les plus fréquentés et présentant une bonne capacité de support.
- Favoriser l'approche de randonnées en éventail dans les secteurs où aucun sentier ne sera aménagé sur la zone dénudée des sommets, pour réaliser des trajets différents pour chaque groupe de randonneurs
- Remettre aux visiteurs, des consignes à cet effet, de l'information sur la fragilité du milieu alpin (arbustes prostrés fragiles au piétinement, abondance de lichens, et mousses supportant peu le piétinement); s'inspirer notamment de ce qui se fait le long de l'Appalachian Trail (mettre exemples en annexe). Offrir la location de GPS, où les trajets recommandés sont pré-programmés.
- Interdire tout nouveau développement de sentiers avant l'adoption d'un plan détaillé de conservation. Ensuite, établir un plan de monitoring du suivi de dégradation des sentiers en usage.

Plan de conservation – Milieu naturel et Éléments sensibles

- Mieux documenter la présence d'éléments sensibles
 - Sites historiques et préhistoriques
 - Espèces menacées ou vulnérables
 - Espèces disjointes ou sporadiques
 - De sites du patrimoine culturel innu.
- Mieux documenter la biodiversité pour les plantes vasculaires et les plantes invasculaires.
- Considérer l'importance des plantes invasculaires (pas seulement les plantes vasculaires) lors de la description de la végétation du territoire, et inscrire cette particularité dans le programme éducatif.
- Des mesures de protection adéquates, notamment des milieux alpins (ex :?)
- Assurer le maintien des lacs oligotrophes du sommet et cours d'eau, éviter le déboisement de leur berge, ou l'érosion, ou tout aménagement à leur périphérie.
- Mieux documenter les milieux humides (bords de ruisseaux, rives de lacs et rivières, dépressions tourbeuses) et les sommets alpins dépourvus d'arbres, milieux présentant une grande diversité, notamment au niveau des espèces invasculaires (mousses, lichens et hépatiques)

Plan de conservation - La recherche

- Financement continu pour la conservation du site et la recherche.
- Impliquer le monde universitaire et proposer des projets d'études bien ciblés aux chercheurs

Plan de conservation – L'éducation

- Développer un programme éducatif l'égard du patrimoine naturel et culturel, en impliquant les innus.
- Éduquer à la conservation en ciblant prioritairement la clientèle scolaire
- Favoriser le développement d'un site web (français anglais) sur l'état des connaissances, les activités et les services offerts ainsi que les mesures de protection

Sommaire des recommandations

- Assurer la sécurité des visiteurs, et prévoir un plan d'intervention en cas d'urgence
- Se référer au cahier des activités et services de la politique sur les parcs québécois pour l'offre d'activités et services
- Principe directeur : maintien de l'intégrité écologique et mettre définition de Parcs Canada
- La conservation est le but premier, l'offre d'activités et de services vient en deuxième
- Éviter la détérioration de sommets comme ce qui s'est fait sur certains sommets de Charlevoix faute d'aménagements adéquats
- Investir pour la construction de sentiers adéquats, en lacets dans les pentes fortes au piémont et éviter d'aménager des sentiers dans les landes alpines, encore vierges. (circulation en éventail selon l'approche Otishienne)

- Programme éducatif de sensibilisation à établir rapidement pour éviter la détérioration de la lande alpine des sommets
- Prévoir des fonds récurrents pour la recherche et impliquer les chercheurs universitaires.
- Prévoir un budget adéquat et équilibré pour la gestion et la conservation du site.
- Mieux documenter la diversité biologique du territoire, car, à ce jour, ce territoire est peu documenté
- Décrire aussi les processus écologiques particuliers à cette aire protégée
- Considérer le zonage du territoire, avec mettant une emphase sur des catégories strictes de conservation
- En annexe, liste de la flore documentée
- Effectuer un monitoring de l'incidence de l'activité humaine sur la faune résidente
- Prévoir des sources d'approvisionnement énergétiques écologiques qui minimiseront l'utilisation de produits pétroliers. Exporter le bois de chauffage.
- Développer un programme éducatif avec notamment une emphase sur :
 - La conservation
 - Aménager des emplacements de camping rustiques et offrir des campements temporaires mobiles (tentes prospecteur)
 - Développer l'idée de connectivité avec d'autres aires protégées, par le développement de corridors, notamment en bordure de cours d'eaux.
 - Non à une réserve écologique,. Prévoir des zones de préservation extrêmes qui joueront le même rôle sans créer un double statut où la recherche et l'éducation auront une place
 - Associer les organismes régionaux et les Innus à la conservation et à la gestion de ce territoire; Impliquer les Innus pour la gestion des sites à caractère culturel.

Littérature citée :

Ministère des Ressources naturelles du Québec et collaborateurs. 2001. Le relief du Québec. Carte.